



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE: DESIGNATION D'UN MEMBRE - CM/21/099

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 03 juillet 2020, de fixer à 13 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Trait dont 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal (en sus du Maire qui est le Président de droit).

Par courrier en date du 27 Mai 2021, Madame Céline DELPECH, élue de la liste « Le Trait, ma ville demain » a présenté sa démission au sein du Conseil Municipal.

Par délibération CM/20/060 du 13 juillet 2020, Madame Céline DELPECH avait été désignée afin de siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il convient, donc, de la remplacer.

Selon l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S a lieu, à scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient de remplacer Madame Céline DELPECH par un élu de la liste « Le Trait, ma ville demain».

Madame Patricia LEFEBVRE a fait acte de candidature afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la délibération CM/20/060 du 13 juillet 2020,
VU le courrier de démission de Madame Céline DELPECH en date du 27 mai 2021,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DESIGNE Madame Patricia LEFEBVRE au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

